

Voici des extraits des demandes issues de la grille d'analyse des dossiers d'habilitation d'un futur diplôme d'État (vous avez dit Fédération délégataire ?).

Tout est dit dans ces 3 débuts d'annexe :

Liste de nos ressources humaines ? Liste des employeurs potentiels pour nos intervenants ? Quelle réalité économique pour nos intervenants si on arrive à une montée en compétence de nos diplômés ?

Ce sont les questions auxquelles il faudra, un jour, collectivement répondre

>>>> 1) Il faudra donc créer de nouveaux marchés (tout ceux que la Fédération n'a jamais développé : voir sur le site du PSEJE la rubrique « Champs d'Action »)

>>>> 2) Il faudra donc déjà que les 200 premiers Clubs français (sur un peu plus de 900) remplissent le recensement général en ligne sur le site du PSEJE et de la FFE depuis déjà 2014 (Bien joué ! Le Label Club formateur informatisé force aussi quelque peu la main depuis 2013 à environ 80 Clubs !).

>>>> 3) Il faudra que les Ligues, les Comités et les Clubs nous donnent la liste de leurs ressources humaines soit tout ce qui est déjà prêt à être rempli et déjà informatisé sur le site du PSEJE depuis au moins 2014...

Alors là, quand chacun aura enfin étudiés et compris ces enjeux, les Échecs en France pourront démarrer collectivement... Et nous pourrons commencer à travailler sérieusement...

Et de là nous pourrons répondre, peut-être, à cette autre question : notre Fédération pourra t-elle être une Fédération délégataire ?

Annexe 1 - Dossier type demande d'habilitation
Liste des documents à remplir ou à fournir par l'organisme de formation.

Document	Nature des documents
Document 1	Les profils et perspectives d'emploi visés par cette mention.
Document 2	(...)
Document 3	(...)
Document 4	(...)
Document 5	(...)
Document 6	(...)
Document 7	(...)
Document 8	(...)
Document 9	(...)
Document 10	(...)

Annexe 2 - Grille d'analyse des dossiers d'habilitation

<p>1-Les profils et perspectives d'emploi visés par cette action .</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de l'emploi sur le territoire est présentée ; • La cohérence avec le schéma régional des formations est évoquée ; • La liste des employeurs et des entreprises d'accueil potentiels est fournie ; • L'implication des employeurs et des entreprises d'accueil est mentionnée ; • Les profils et perspectives d'emploi sont définis ;
<p>2-Le processus d'évaluation proposé au jury, conforme à l'article 16 des arrêtés, et s'appuyant sur le référentiel de certification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus permet l'évaluation pour chaque UC ; • Le processus est conforme au référentiel de certification ; • Le déroulement des situations d'évaluation certificative est précisé ; • La nature de la situation d'évaluation proposées aux personnes ayant échoué aux épreuves est défini ; • Le calendrier des situations d'évaluation proposées aux personnes ayant échoué aux épreuves est défini ; • Les modalités d'attestation des compétences préalables à la mise en situation pédagogique sont précisées.

Annexe 3 - Grille d'analyse des dossiers pour avis du Directeur Technique National (DTN)

<p>1-Les profils et perspectives d'emploi visés par cette mention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de l'emploi sur le territoire est présentée ; • La cohérence avec le schéma fédéral des formations est évoquée ; • La liste des employeurs potentiels est fournie ; • L'implication des employeurs est mentionnée ; • Les profils et perspectives d'emploi sont définis ; • Les besoins des employeurs semblent correspondre aux emplois visés (niveau de pratique sportive, nature des emplois...) ;
<p>2-L'organisation pédagogique détaillée de la formation comprenant notamment les modalités de suivi de l'alternance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises d'accueil reçoivent des sportifs avec un niveau de pratique cohérent avec le diplôme visé ; • Les conditions matérielles et humaines en centre comme en entreprise permettent une formation cohérente ; • Les entreprises d'accueil permettent une pratique professionnelle avec des sportifs de niveau suffisant ;